



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 31 mars, 14 et 28 avril 2011
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68



LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ !!!



Lorsque pour la première fois de l'année, le chant des oiseaux nous tire délicatement du sommeil bien avant que le réveil n'émette son bip bip, nous savons que le printemps est arrivé ! Et tout comme les oiseaux, nous sentons l'énergie monter en nous, cette énergie qui nous pousse à vouloir redonner une nouvelle beauté à nos jardins, nos balcons, nos belles cours agricoles.



Il y a tellement de fleurs somptueuses à admirer ! Les primevères sentent si bon et leurs couleurs rouge, jaune, orange, parme chassent le gris de l'hiver ! Cela donne envie d'en acheter très vite et de remplir nos jardinières encore poussiéreuses de l'hiver passé au fond du garage.

Car la saison estivale est devant notre porte, et c'est à cette occasion que

**la commune et l'AFS vous invitent vous, amis des fleurs, jardiniers,
et tous ceux qui ont envie de passer une agréable soirée...**

le vendredi 8 avril 2011

Lors de cette soirée nous vous proposons un programme « printanier ».

Début de la soirée à 20 heures :

- Présentation des réalisations de **nos lauréats "Maisons fleuries 2010"**,
- **Montage vidéo "LES 4 SAISONS DE STOTZHEIM"** (durée : environ 30 minutes),
- Intervention de **M. KIEFFER (Responsable pédagogique)** de la **Maison de la Nature de Muttersholtz** :
« **Jardin sauvage, ces mauvaises herbes qui ne le sont pas** » (durée : environ 20 minutes)



Pour clôturer cette soirée, le verre ou le café de l'amitié vous sera offert avec tirage au sort d'une tombola gratuite.

Venez nombreux ! Nous vous promettons une soirée pleine de couleurs du printemps !

Brigitte JAEGLI
Adjointe au Maire

Robert KIENTZI
Président de l'AFS



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2011

N° 1

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2010 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2010 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	398 225,56 €	591 632,99 €
Excédent fonctionnement 2009 reporté (002)		118 369,45 €
Virement entre sections (023)	182 761,45 €	
INVESTISSEMENT	229 426,09 €	296 818,43 €
Déficit investissement 2009 reporté (001)	221 899,19 €	
Virement entre sections (021)		182 761,45 €

Section de fonctionnement

Dépenses	398 225,56 €
Recettes	710 002,44 €
Résultat comptable de l'exercice	311 776,88 €

Section d'investissement

Dépenses	451 325,28 €
Recettes	296 818,43 €
Déficit de financement	154 506,85 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 2

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2010,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE

- Vu la déclaration de dégâts des eaux du logement sis 32 route Romaine à STOTZHEIM, en date du 03/02/2009,
- Vu le constat établi constatant les défauts d'exécution des travaux de sol lors de la réhabilitation du logement en 2002,
- Vu les factures payées par la Commune pour ces dégâts,

- Vu le courrier du 24/11/2010 de COVEA RISK à GROUPAMA, récapitulant les différentes dépenses suite à ce sinistre, fixant le dédommagement matériel à 3 182,93 € TTC,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 3 182,93 € TTC par Groupama Assurances,
- Considérant qu'il s'agit d'un paiement partiel, l'affaire étant actuellement en cours concernant les dommages immatériels,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la somme de 3 182,93 € TTC versée par Groupama Assurances,
- PRÉCISE que l'affaire en cours se poursuit, une procédure étant engagée pour les dommages engagés par le locataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la délibération du 7 février 2011 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de tirer au sort les candidats pour les emplois saisonniers :
 - * du 1^{er} au 31 juillet 2011 : Guillaume EDEL, domicilié 7 rue Binnweg à STOTZHEIM,
 - * du 1^{er} au 31 août 2011 : Lucas WALTER, domicilié 8 rue de Benfeld à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 4 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- PRÉCISE que quatre autres candidats (deux par mois) ont été tirés au sort en cas de non satisfaction des personnes engagées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil municipal des points actuellement bloquants dans le cadre de la mise en application du document d'urbanisme actuellement en vigueur,
- Entendu le compte rendu de la Commission Urbanisme, dont les membres se sont réunis le 21 février 2011 au sujet des points à modifier,
- Entendu M. le Maire qui propose des évolutions du Plan Local d'Urbanisme :
 - Reclassement d'une zone IAU en UB en vue de rectifier une erreur,
 - Parking par unité de Surface Hors Œuvre Nette (SHON),
 - Bâtiments à toit plat,
 - Piste cyclable,
 - Réserve incendie,
 - Clôture agricole,
 - Merlons antibruit (autoroute),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de faire évoluer le document d'urbanisme à travers une modification,
- CHARGE le Maire de conduire cette procédure de modification et l'autorise à signer l'arrêté prescrivant la modification,
- AUTORISE le Maire à organiser une consultation relative à la recherche d'un prestataire pour le bureau d'études et à signer le marché en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- Vu la circulaire préfectorale du 18 février 2011 indiquant les critères d'intervention fixés par la commission consultative départementale d'élus, pour l'exercice 2011 au titre de la DETR,
- Considérant que certains travaux peuvent bénéficier de la DETR au titre des constructions scolaires,
- Considérant que la Commune, lors de la délibération du 11 février 2011, a décidé de réaliser le projet école établi par le CAUE,
- Considérant que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre est en cours et que les travaux débiteront probablement en 2012,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE pour les travaux de réhabilitation et extension de l'école municipale à Stotzheim l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux minimum de 30 % au titre des constructions scolaires, le solde (70 %) étant à la charge de la commune,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la Sous Préfecture pour le dépôt de dossier de demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE SUBVENTION

- Vu le courrier de janvier 2011, par lequel le Président de l'Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs » demande une subvention pour le fonctionnement et l'action de l'Association,
- Vu le courrier du 28 janvier 2011, par lequel le Coordinateur Départemental de l'Association de Lutte contre le Sida demande une subvention pour le fonctionnement et l'action de l'Association,
- Vu le courrier de février 2011, par lequel le Président du Secours Populaire, fédération du Bas-Rhin, demande une subvention pour le fonctionnement et l'action de l'Association,
- Vu le courrier du 2 février 2011, par lequel le Proviseur du Collège de Barr demande une subvention pour un voyage auquel participe un élève originaire de Stotzheim,
- Considérant qu'il n'appartient pas à la Commune d'allouer une subvention aux associations extérieures mais que la préférence doit être donnée aux associations locales,
- Considérant qu'il n'appartient pas à la Commune de financer les voyages des collégiens et des lycéens, mais que la préférence doit être donnée aux projets émanant des écoles maternelles et élémentaires de Stotzheim,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas attribuer les subventions sollicitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FERMAGES COMMUNAUX

- Vu la délibération du 5 février 1998 concernant les fermages communaux,
- Considérant les changements dans les désignations des propriétaires des terrains communaux affermés,
- Considérant que les baux à ferme sont à renouveler,
- Considérant qu'il y a lieu de préciser la majoration forfaitaire appliquée depuis 2006,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE que des avenants de baux à ferme seront établis pour modifier les propriétaires,
- DÉCIDE que des avenants de baux seront établis à compter de la présente délibération pour l'ensemble des locations communales, à l'exception de quelques parcelles spécifiques qui feront l'objet de baux précaires à durée déterminée,
- PRÉCISE que les baux seront renouvelables d'année en année, par tacite reconduction,
- PRÉCISE que ces montants supporteront une majoration forfaitaire de 15 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués,
- PRÉCISE que ces montants bénéficieront d'une réduction de 3 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués, suite à la réduction de 20 % de la taxe foncière sur le non bâti instaurée en 2006,
- PRÉCISE que cette réduction est appliquée depuis 2006,
- HABILITE le Maire à signer les avenants de baux à intervenir.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE****ÉTAT CIVIL****DÉCÈS :**

M. Gaston KLEIN, domicilié 25 route Romaine à STOTZHEIM, est décédé le 3 mars 2011 à STOTZHEIM, à l'âge de 89 ans.

Mme Marie Yvonne BOCKEL, veuve UTZ, domiciliée 38 Quartier Central à STOTZHEIM, est décédée le 13 mars 2011 à STOTZHEIM, à l'âge de 87 ans.

AUTORISATION DES SOLS ACCORDÉE**Déclaration préalable :**

- Jean-Marie WALTER : isolation extérieure et ravalement façades, 8 rue de Benfeld
- Niyazi ALBAYRAK : changement fenêtres et réfection toiture, 35 Bas-Village
- Émile LINET : ravalement façades, 1 rue d'Ortenberg

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS****AVRIL**

02/04/2011	Soirée Rossbiff	Salle des Fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
10/04/2011	Foire Avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	08 h 00
16/04/2011	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
30/04/2011	Maienàcht	Salle des Fêtes	Union Musicale	19 h 00



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La Commune de Stotzheim met en vente trois lots de bois de chauffage qui n'ont pas trouvé preneur lors de l'adjudication du 28 février :

N° du lot	Parcelle	Chênes	Feuillus		Total	Mise à prix
			Durs	Tendres		
30	26	8	-	-	8	160 €

ASSISTANTE À LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

La Commune de Stotzheim recrute une assistante à la secrétaire de mairie.

Le travail consistera à assister la secrétaire dans son travail, notamment pour l'accueil du public et toutes les tâches liées au service à la population (carte d'identité, actes civils, demandes d'urbanisme...).

L'assistante travaillera **1 jour par semaine (soit 8 h)**. Le contrat sera un CDD de 3 mois, renouvelable une fois, et pouvant déboucher sur un CDI. La Commune fixe **3 semaines d'essai pour l'emploi** et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

Profil :

- Maîtrise des logiciels WORD et EXCEL demandée.
- Débutant accepté (avec formation BTS)
ou alors expérience dans le domaine du secrétariat ou en mairie.

Salaire : Indice majoré 295 (adjoint administratif 2^{ème} classe) au prorata des heures effectuées.

Poste à pourvoir au **1^{er} mai 2011**. **Candidature à déposer avant le 1^{er} avril 2011 – 16 h 00.**

Pour plus de renseignements, merci de contacter la mairie.

LE PRINTEMPS : COLORIE LES IMAGES

